ABE EXPERTISE CONSEIL
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1 000 €
Siège social : 300 Rue de la Grande Tousque
13100 Aix-en-Provence
928 817 246 R.C.S. de AIX-EN-PROVENCE

Procès-verbal des décisions de l'associée unique du 1 avril 2024

L'an Deux Mille Vingt-Quatre,
Le 1 avril à dix heures,

L'associée unique de la Société ABE EXPERTISE CONSEIL, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

Elle a pris les décisions suivantes relatives à :
- La non-rémunération de Mme Besson Alexandra en sa qualité de Présidente de la société,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associée unique décide de ne pas octroyer de rémunération à Mme Besson Alexandra pour sa fonction de Présidente, à compter du 1 avril 2024 au 31 décembre 2024.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Mme Besson Alexandra

